

Jewels International School of Kinshasa

Politique de l'année scolaire 2022 – 2023 en rapport avec le répétitorat

Ce qui suit s'applique à tous les enseignants/parents de JISK qui font le répétitorat sur le campus et dont les enfants y participent. Si vous avez des questions, veuillez vous adresser directement à la Directrice de l'école ; et ce, sur rendez-vous.

- Les enseignants ne peuvent pas encadrer les élèves de leurs classes respectives.
- Le répétitorat doit se faire après 12h20 pour la Maternelle, et 14 heures pour les classes de CP au 4^{ème} Collège.
- Les enseignants assignés à la supervision doivent respecter leurs horaires.
- Les parents doivent contacter la Direction pour solliciter un répéteur de leur choix ou pour en avoir un.
- Tous les élèves devant rester pour le répétitorat sont priés d'être munis d'un badge (fourni par la Direction).
- Tout enfant ne disposant pas d'un badge ne sera pas autorisé à rester sur le campus 20 minutes après le dernier son de cloche.
- La répétition ne dure qu'une heure au maximum. Tous les répéteurs sont responsables des élèves qu'ils encadrent. Ils ne peuvent quitter l'école que lorsque le dernier élève est récupéré.
- Il incombe aux parents de récupérer les enfants à temps. JISK n'assume pas de responsabilité pour tout enfant qui reste à l'école après 15 heures.
- Les répéteurs ne peuvent encadrer que 4 élèves (au maximum) à la fois.
- Les frais de répétitorat à l'école sont fixés à \$100 (pour 4 à 5 jours la semaine).

Nom de l'enfant

Classe

Signature du Parent

Signature du répéteur